

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00531

Numéro SIREN : 809 078 421

Nom ou dénomination : 2S2P PROFESSIONNEL

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt 48650

22/48650

2S2P PROFESSIONNEL

SAS au capital social de 20000 €

Siège social : 7 avenue de l'Europe – 92310 SEVRES

Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 105 638

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 15/06/2021 de cessation du mandat de commissaire aux comptes.

La société **2S2P**, SAS au capital de 76.000 €, siège social 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle **2S2P PROFESSIONNEL**, ci-après désignée « la Société »,

1^{ère} décision

L'actionnaire unique, compte tenu de la nouvelle législation applicable aux SAS détenant également des participations et filiales n'atteignant pas les seuils prévus par les textes décide de mettre fin aux mandats de commissaires aux comptes titulaires et suppléants de FM RICHARD ET ASSOCIES et de Monsieur MARIN Laurent dont le mandat arrive à échéance lors de l'approbation des comptes sociaux.

2^e décision

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à la décision adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'actionnaire unique, en la personne de son représentant légal Didier FROT

